

# RAPPORT

Direction des routes Île-  
de-France

Date 19-09-2017

# ***RAPPORT DU JURY***

**EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE 2016  
POUR LES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS  
TECHNICIEN PRINCIPAL**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement  
d'Île-de-France

[www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

## Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0	11-08-2017	
Def	19-09-2017	Intégration des commentaires des relecteurs

## Affaire suivie par

<b>Jérôme WEYD - Chef du Service Exploitation et Entretien du Réseau</b>
Tél. : 01 41 78 74 00
Courriel : <a href="mailto:jerome.weyd@developpement-durable.gouv.fr">jerome.weyd@developpement-durable.gouv.fr</a>

## Rédacteur

**Jérôme WEYD** - Chef du Service Exploitation et Entretien du Réseau

## Relecteur

Frédéric CAUVIN - Service Exploitation et Entretien du Réseau / chef de l'AGER Est  
Arnaud GUILLE - Service de la Modernisation du Réseau / chef du DMET

## Référence(s) intranet

<http://>

# **SOMMAIRE**

<b>1 - CONTEXTE.....</b>	<b>4</b>
<b>2 - ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ SUR DOSSIER.....</b>	<b>4</b>
<b>3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....</b>	<b>5</b>
3.1 - Sur les exposés des candidats :.....	5
3.2 - Sur les connaissances plus générales des candidats :.....	5
<b>4 - CONSEILS AUX CANDIDATS.....</b>	<b>6</b>

## 1 - Contexte

L'examen professionnel pour accéder au grade de Technicien Principal (TP) du corps des Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA) est un examen interne, ouvert aux seuls candidats de la DiRIF répondant aux conditions suivantes :

- être OPA ;
- justifier de 8 ans de services effectifs dans le grade de technicien de niveau 3 (T3) à la date du premier jour fixé pour les épreuves.

L'examen professionnel est organisé en deux phases : une épreuve d'admissibilité sur dossier et une épreuve orale d'admission.

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juin 2017 au siège de la DiRIF, 15/17 rue Olof Palme à Créteil.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le 28 juin 2017 au siège de la DiRIF, 15/17 rue Olof Palme à Créteil .

Six (6) candidats se sont présentés pour deux (2) postes ouverts :

- un poste de chef de projet service à l'usager et tunnels à SIMEER/DIET/UTER ;
- un poste d'adjoint au chef de l'unité SEER/DET/UIRC.

Les six candidats ont été retenus pour l'épreuve orale d'admission.

Deux candidats ont été retenus sur liste principale et deux sur liste complémentaire.

## 2 - Épreuve d'admissibilité sur dossier

Le dossier devait comporter deux parties – la première présentant le déroulement de la carrière du candidat, les aptitudes acquises et les motivations pour évoluer, la seconde exposant un projet ou une thématique professionnels – ainsi qu'un curriculum vitae.

Tous les candidats ont respecté la forme et le volume attendus du dossier permettant une prise de connaissance homogène par le jury.

Toutefois, le jury, qui se considère comme non spécialiste, a pu rencontrer des difficultés à appréhender certains environnements techniques et enjeux associés. **Il est attendu des candidats une présentation synthétique et accessible à un non-spécialiste de leurs activités afin que soient rendues facilement compréhensibles leurs réalisations significatives dans leur domaine de spécialité.** L'utilisation de sigles ou d'un vocabulaire technique trop pointu serait donc à éviter.

Sur le fond, les dossiers de deux candidats correspondaient à un profil de type « encadrant ». Ils ont été examinés au prisme de l'aptitude au management et de

l'autonomie. Les dossiers des quatre autres candidats, au profil plutôt « technique », ont été quant à eux examinés au prisme de l'aptitude au pilotage de projet et de l'expertise.

L'ensemble des dossiers a été jugé recevable avec des notes s'échelonnant de 11,5 à 18,5 et une moyenne de 15,25.

### **3 - Épreuve orale d'admission**

Cette épreuve, prévue pour une durée de 30 minutes, est destinée à apprécier les aptitudes et les motivations du candidat, ainsi que son expérience professionnelle et ses capacités à occuper les fonctions correspondantes :

a) Présentation devant le jury de son parcours de carrière en développant les expériences marquantes qui lui ont permis d'acquérir des aptitudes à l'encadrement et/ou pilotage d'actions ainsi que sa motivation - durée : environ 12 minutes avec questions/réponses

b) Présentation par le candidat du projet ou de la thématique qu'il a choisie et explicitée dans son dossier (développement, axes de progrès ou nouveaux mode d'organisation possibles pour l'avenir...) - durée : environ 12 minutes avec questions/réponses.

c) Questions/réponses d'intérêt plus général. - durée : environ 6 minutes

Le jury a trouvé l'ensemble des candidats de bon niveau, volontaires et contrôlant plutôt bien leur stress.

#### **3.1 - Sur les exposés des candidats :**

Pour plusieurs candidats, les exposés des parties a) et b) n'ont pas été assez préparés et auraient gagné à être mieux structurés. Cela leur aurait sans doute permis de mieux respecter les contraintes temporelles fixées dans le cadre de l'épreuve.

La durée de l'épreuve a ainsi connu une dérive, la portant à 45 minutes au lieu de 30. Cette durée a été allouée à l'ensemble des candidats, en passant plus de temps dans les échanges avec le jury pour les candidats qui respectaient mieux la durée de leurs présentations.

Les candidats doivent faire un effort de synthèse dans leur présentation. Ils doivent veiller à ce que celle-ci soit vivante et dynamique tout en prévoyant un temps suffisant pour les échanges avec le jury.

#### **3.2 - Sur les connaissances plus générales des candidats :**

Pour tous les candidats, la connaissance de leur domaine d'intervention spécialisé comme de l'organisation interne de leur service sont bien maîtrisées. Néanmoins le positionnement de leur service dans le périmètre d'activité plus global de la Direction des Routes d'Île-de-France est quant à lui moins connu. De plus, la connaissance de quelques notions de base sur le contexte plus général de la route et de sa gestion en France semble nécessaire au

jury (part modale, nombre de DIR, budget d'entretien au niveau national, les risques liés à l'exploitation de la route, les risques en tunnels ..., toutes informations accessibles sur l'internet et l'intranet de la DiRIF et de notre ministère).

Il est donc recommandé aux candidats de se tenir informés, et pas uniquement dans la perspective de l'examen, de leur environnement professionnel étendu au domaine de la route et de l'organisation des services routiers.

Par ailleurs, une connaissance des différents domaines d'activité du ministère et de ses services déconcentrés est appréciée.

## **4 - Conseils aux candidats**

- S'assurer que leur activité spécialisée soit compréhensible et accessible pour un non-spécialiste ;
- Être en mesure de prendre du recul par rapport à la problématique étudiée et mettre en avant l'analyse et la synthèse qui en est faite ;
- Se préparer aux présentations imposées afin qu'elles respectent le temps imparti, qu'elles soient vivantes et dynamiques, et prévoir un temps suffisant pour les échanges avec le jury ;
- Se tenir informés des politiques publiques dans le domaine routier afin de pouvoir positionner leur travail dans un contexte plus large et lui donner tout son sens.